



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
mardi 11 avril 2023 à 18 h 30.

Tableau de présence

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Richard BILLOIR	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Michel DENOYELLE	X	
Richard DECEUNINCK	X	
Alice SOURDEAU		X
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY	X	
Murielle BONNET	X	
Alain DUQUESNOY		X
Présents:	13	
Absents:		2

ABSENTS :

.	.	.
.	.	.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Alice SOURDEAU	Alain DUQUESNOY	.
.	.	.

PROCURATION(S) :

Alice SOURDEAU	Donne procuration à	Richard DECEUNINCK
.	Donne procuration à	.

Président de séance : P. DUEZ, Maire	Secrétaire de séance : Nathalie RUELLE
Lieu : Salle de réception	Date de convocation : 04/04/2023



Villers en Cauchies

Ordre du jour :

N° de page

1. Réunion du 30 mars 2023 – approbation du compte rendu	3
2. Centre social AJR – convention partenariale et participation 2023	3
3. Budget communal	3
3.a. Compte de gestion du receveur 2022.....	3
3.b. Compte administratif 2022	5
3.c. Affectation des résultats	6
3.d. Budget primitif 2023.....	7
3.e. Taux des taxes 2023	8
3.f. Subventions aux associations.....	9
4. Service des eaux et de l'assainissement	10
4.a. Compte de gestion du receveur 2022.....	10
4.b. Compte administratif 2022	11
4.c. Affectation des résultats	12
4.d. Budget primitif 2023.....	12
4.e. Fixation du prix de l'eau.....	13
5. ALSH 2023 – fixation de la rémunération des intervenants	13
6. ALSH 2023 – souscription d'une assurance pour les bénévoles	14
7. Salle communale – mise à disposition des associations	14
8. Terrains communaux – actualisation du prix de vente	15
9. Questions et informations diverses.....	15



Villers en Cauchies

1. Réunion du 30 mars 2023 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 30 mars 2023. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2023.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

2. Centre social AJR – convention partenariale et participation 2023

Lors de la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2021, il a été convenu d'un partenariat avec l'association Animation Jeunesse Rurale (AJR) pour la création d'un espace de vie sociale au sein de la commune pour l'année 2022.

M. le Maire souhaite renouveler ce partenariat en 2023. Le coût de l'adhésion s'élève à 6 936.90 €. Les élus sont invités à bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale avec l'AJR et à leur verser une subvention de fonctionnement de 6 936.90 €.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale 2023 et tout document relatif à cette affaire.**
- **Verser à l'association AJR, une subvention de fonctionnement de 6 936.90 €, les crédits étant prévus au budget communal 2023.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

3. Budget communal

3.a. Compte de gestion du receveur 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.



Villers en Cauchies

Section d'investissement :

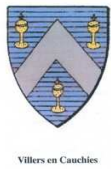
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	815 362,68
Titres de recettes émis	325 877,31
Réduction de titres	6 586,00
Recettes nettes	319 291,31
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	815 362,68
Mandats émis	644 505,50
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	644 505,50
Résultats de l'exercice (déficit)	- 325 214,19*

**ne tient pas compte des reports de l'année précédente (excédent de 97 157.76 €). Soit un résultat de clôture d'investissement de - 228 056.43 €.*

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	979 173,51
Titres de recettes émis	887 245,53
Réduction de titres (annulation, changement imputation...)	1 276,38
Recettes nettes	885 969,15
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	979 173,51
Mandats émis	720 293,51
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	720 293,51
Résultats de l'exercice (excédent)	165 675,64**

*** ne tient pas compte de l'excédent reporté de l'année précédente de 180 000 €. Soit un résultat de clôture de fonctionnement de 345 675.64 €.*



Villers en Cauchies

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'entériner le compte de gestion du receveur 2022.

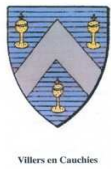
POUR : 12 voix - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M ^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M ^{me} BRENDLER L. - M ^{me} RUELLE N. - M ^{me} FROMONT V.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix - M ^{me} LEROY R. - M ^{me} BONNET M.
---	--------------------	-----------------	---

3.b. Compte administratif 2022

En l'absence de M. le Maire, M. Alain FOVEZ, 1^{er} Adjoint et élu à l'unanimité président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 et précise qu'il est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2022. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	815 362,68
Titres de recettes émis	325 877,31
Réduction de titres	6 586,00
Recettes nettes	319 291,31
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	815 362,68
Mandats émis	644 505,50
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	644 505,50
Résultats de l'exercice (déficit)	- 325 214,19



Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	979 173,51
Titres de recettes émis	887 245,53
Réduction de titres	1 276,38
Recettes nettes	885 969,15
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	979 173,51
Mandats émis	720 293,51
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	720 293,51
Résultats de l'exercice (excédent)	165 675,64

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en l'absence de M. le Maire, à la majorité, de valider le compte administratif 2022.

POUR : 11 voix - M. FOVEZA. - M ^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M ^{me} BRENDLER L. - M ^{me} RUELLE N. - M ^{me} FROMONT V.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix - M ^{me} LEROY R. - M ^{me} BONNET M.
---	-------------	----------	--

3.c. Affectation des résultats

Suite à l'adoption du compte administratif 2022, il est proposé d'affecter la somme de 223 793,27 € à l'article 002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 121 882,37 € à l'article 1068 de la section d'investissement (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'affecter les résultats tels que présentés.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix
----------------	-------------	----------	---------------------



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

<ul style="list-style-type: none"> - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. - M^{me} FROMONT V. 			<ul style="list-style-type: none"> - M^{me} LEROY R. - M^{me} BONNET M.
---	--	--	---

3.d. Budget primitif 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2023 et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption, en le votant par chapitre :

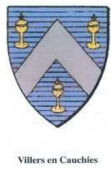
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	1 087 063,14 €
DÉPENSES	1 087 063,14 €
Dont VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	90 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023	
RECETTES	526 132,25 €
DÉPENSES	526 132,25 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'adopter le budget primitif 2023.

POUR : 12 voix <ul style="list-style-type: none"> - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. - M^{me} FROMONT V. 	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix <ul style="list-style-type: none"> - M^{me} LEROY R. - M^{me} BONNET M.
--	--------------------	-----------------	---



3.e. Taux des taxes 2023

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (19.29 %) a été transféré à la commune. Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le Maire rappelle aux élus que les taux d'imposition ont été gelés pendant plusieurs années successives. Aujourd'hui afin de faire face à la baisse importante des recettes de fonctionnement (dont dotations d'Etat), à la forte inflation (impactant notamment le poste énergétique) et aux financements de lourds investissements, M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition.

Les élus sont invités à se prononcer.

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,82 % (18.53 % + 19.29 %)	42,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,34 %	60,01 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12 %	13,50 %

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- **Valider les taux d'imposition proposés par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M ^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration)	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix - M ^{me} LEROY R. - M ^{me} BONNET M.
--	-------------	----------	--



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- M ^{me} BRENDLER L.			
- M ^{me} RUELLE N.			
- M ^{me} FROMONT V.			

3.f. Subventions aux associations

Après analyse des dossiers de demande déposés en mairie, M. le Maire propose, de verser, au titre de l'année 2023, les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous. Les élus sont invités à se prononcer.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2022	MONTANT 2023
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	305 €	- €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	180 €	180 €
MUSIQUE MUNICIPALE	4 000 €	4 000 € (4 500 € demandé)
SPORT POUR TOUS	200 €	200 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	600 €	* €
VILLERS TENNIS	- € *	- €
NOS PETITS COMPAGNONS	150 €	150 € (300 € demandé)
POCHECO CANOPÉE	100 €	- €
FEST'CAUCHIES	- € *	- €
LE TEMPS DE VIVRE	200 €	* €
BADMINTON VILLERSOIS CLUB	150 €	- €
FOOTBALL CLUB VILLERS EN CAUCHIES	1 500 €	- €
CLUB SPORTIF VILLERSOIS	- € *	* €
VERLAINE 59	-	300 €
CENTRE SOCIAL AJR	<i>Imputé autre chapitre</i>	6 936,90 €
ASSOCIATION ACTION	<i>Imputé autre chapitre</i>	9 700 €
TOTAL	7 385 €	21 466,90 €

* Aucun dossier ou demande déposés en mairie.

** Sous réserve de transmission des éléments demandés.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de valider, au titre de l'année 2023, l'ensemble des propositions de subvention aux associations.

POUR : 12 voix - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M ^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 2 voix - M ^{me} LEROYR. - M ^{me} BONNET M.
---	--------------------	-----------------	--



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration)			
- M ^{me} BRENDLER L.			
- M ^{me} RUELLE N.			
- M ^{me} FROMONT V.			

4. Service des eaux et de l'assainissement

4.a. Compte de gestion du receveur 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur 2022. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	261 233,00
Titres de recettes émis	247 771,95
Réduction de titres	0
Recettes nettes	247 771,95
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	261 233,00
Mandats émis	201 481,11
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	201 481,11
Résultats de l'exercice (excédent)	46 290,84*

*ne tient pas compte des reports de l'année précédente (excédent de 14 886,03 €). Soit un résultat de clôture d'investissement de 61 176,87 €.

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	177 033,00
Titres de recettes émis	143 056,20
Réduction de titres	4 302,56
Recettes nettes	138 753,64
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	177 033,00
Mandats émis	115 559,20
Annulation de mandats	0
Dépenses nettes	115 559,20



Villers en Cauchies

Résultats de l'exercice (excédent)**23 194,44 ****

** ne tient pas compte de l'excédent reporté de l'année précédente de 40 000,00 €. Soit un résultat de clôture de fonctionnement de 63 194,44 €.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner le compte de gestion du receveur 2022.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4.b. Compte administratif 2022

En l'absence de M. le Maire, M. Alain FOVEZ, 1^{er} Adjoint et élu président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du service des eaux et de l'assainissement et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	261 233,00
Titres de recettes émis	247 771,95
Réduction de titres	0
Recettes nettes	247 771,95
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	261 233,00
Mandats émis	201 481,11
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	201 481,11
Résultats de l'exercice (déficit)	46 290,84

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	177 033,00
Titres de recettes émis	143 056,20
Réduction de titres	4 302,56
Recettes nettes	138 753,64
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	177 033,00
Mandats émis	115 559,20



Villers en Cauchies

Annulation de mandats	0
Dépenses nettes	115 559,20
Résultats de l'exercice (excédent)	23 194,44

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en l'absence de M. le Maire, à l'unanimité, de valider le compte administratif 2022.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4.c. Affectation des résultats

Suite à l'adoption du compte administratif 2022, il est proposé aux élus d'affecter la somme de 63 194,44 € à l'article 002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 0,00 € à l'article 1068 de la section d'investissement (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4.d. Budget primitif 2023

M. le Maire présente la proposition de budget primitif 2023 et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption, en le votant par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANT
RECETTES	200 227,44 €
DÉPENSES	200 227,44 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2023	MONTANT
RECETTES	102 118,37 €
DÉPENSES	102 118,37 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 du service des eaux et de l'assainissement.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4.e. Fixation du prix de l'eau

L'an dernier, le Conseil Municipal avait fixé le prix de l'eau à 1,530 €/m³ HT et la redevance assainissement à 1,600 €/m³ HT. Pour 2023, M. le Maire propose de geler le prix de l'eau à 1,530 €/m³ HT et d'augmenter la redevance assainissement à 1,750 €/m³ HT.

M. le Maire propose de faire évoluer la redevance branchement forfaitaire fixée depuis plusieurs années à 5 € HT à 10 € HT pour 2023. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de retenir la proposition de M. le Maire.

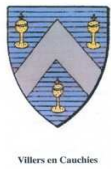
POUR : 13 voix - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M ^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M ^{me} BRENDLER L. - M ^{me} RUELLE N. - M ^{me} FROMONT V. - M ^{me} LEROY R.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix -M ^{me} BONNET M.
--	-------------	----------	---

5. ALSH 2023 – fixation de la rémunération des intervenants

En vue de l'ouverture du centre de loisirs qui se déroulera du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023**, il est nécessaire de recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs (4 animateurs diplômés, 3 animateurs stagiaires et 2 bénévoles) mais aussi de fixer leurs rémunérations. M. le Maire invite les élus à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Salariés	Statuts	Rémunérations 2022
Directeur	Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 ^{er} échelon, indice brut 446, indice majoré 392	1901.21 € brut (4,85003 x 392)
Animateur	Animateur, 19/30 ^e 1 ^{er} échelon, indice brut 389, indice majoré 356	1093.52 € brut (4,85003 x 356 x 19/30)

Les élus sont invités à se prononcer.



Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'ALSH 2023, les crédits budgétaires en résultant étant inscrits au budget.**
- **Fixer les rémunérations du personnel telles que proposées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

6. ALSH 2023 – souscription d'une assurance pour les bénévoles

Des jeunes bénévoles viennent renforcer l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs 2023. Comme chaque année, il convient de prévoir une assurance afin de les garantir au titre des accidents corporels. M. le Maire demande de l'autoriser à contracter un avenant au contrat à cet effet. Les élus sont invités à se prononcer. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Souscrire une assurance au profit des bénévoles de l'ALSH 2023 afin de les garantir au titre des accidents corporels.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

7. Salle communale – mise à disposition des associations

M. le Maire rappelle que suite à la délibération prise le 29 décembre 2022 chaque association peut disposer une fois par an de la salle des fêtes gracieusement pour organiser une manifestation destinée à l'animation du village. Une élue souhaite savoir s'il est possible de bénéficier de la gratuité de salle d'une autre association n'organisant pas de manifestation. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à bulletin secret) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- **Accorder une deuxième location de la salle des fêtes gratuitement à toute association ayant déjà bénéficié d'une location gracieuse sous réserve qu'une autre association qui n'organise pas de manifestation dans l'année lui octroie sa gratuité de salle.**



Villers en Cauchies

- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 8 voix	CONTRE : 6 voix	NUL : --	ABSTENTION : --
---------------	-----------------	----------	-----------------

8. Terrains communaux – actualisation du prix de vente

Suite à la délibération du 15 novembre 2021 fixant le prix de vente des terrains situés sur la commune, M. le Maire informe les élus qu'à ce jour aucune offre ne respectant le prix fixé par le conseil municipal n'a été remise.

A ce jour les terrains sont affichés à un prix de 60 €/m² (soit 31 500 € pour 525 m² rue Zola et 54 000 € pour 900 m² rue Saulzoir). M. le Maire interroge les élus afin de déterminer si une actualisation du prix au m² est nécessaire.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- **Fixer le prix de vente du terrain communal de la rue de Saulzoir à 60 €/m² (sans négociation possible).**
- **Fixer le prix de vente du terrain communal de la rue Emile Zola à 60 €/m² (négociation possible par M. le Maire jusqu'à 50 €/m²).**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M ^{me} DELAVAL MF. - M ^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M. DECEUNINCK R. - M ^{me} SOURDEAU A. (par procuration) - M ^{me} BRENDLER L. - M ^{me} RUELLE N. - M ^{me} FROMONT V. - M ^{me} LEROY R. - M ^{me} BONNET M.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix - M.BILLOIR R.
---	-------------	----------	---

9. Questions et informations diverses

Des élus informent l'assemblée sur les points suivants :

- Une élue souhaite connaître l'avancée du dossier concernant l'équipement de sécurité prévu dans la rue d'Avesnes-les-Aubert. M. le Maire indique que les crédits sont prévus au budget



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

d'investissement 2023 et que le bureau d'étude travaille actuellement sur le dossier afin de déterminer l'équipement le plus adapté.

- Concernant la centrale SSI de la salle des fêtes, le passage d'un coordinateur SSI est nécessaire avant remplacement du matériel. Un rendez-vous a été fixé le 12 avril.

M. le Maire informe les élus sur les points suivants : néant.

- Principaux achats et travaux par délégation : néant.

- Service des eaux et assainissements, par délégation : néant.

FIN DE SÉANCE